

Appel à candidatures d'experts scientifiques pour le renouvellement du Comité d'Experts Spécialisé en Santé Animale (Mandat 2025-2028)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise du Comité d'Experts Spécialisé en évaluation des risques en Santé Animale (CES-SA), créé au sein du Centre National de Veille Zoosanitaire (CNVZ), depuis 2013.

Le CNVZ est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. Par cet appel, le CNVZ souhaite renouveler son panel d'experts afin de constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants pour la période 2025-2028.

Cadre Général

L'expertise collective du risque a pour objectifs d'apporter les meilleures garanties quant à :

- L'approche pluridisciplinaire du sujet à traiter,
- La diversité des sources de données et connaissances scientifiques,
- La confrontation de différentes opinions, thèses ou écoles de pensées,
- L'expression et l'argumentation d'éventuelles opinions divergentes,
- L'indépendance de l'avis émis.

Il en résulte un rapport d'évaluation du risque, qui communique à propos du risque et qui est indispensable pour une prise de décision éclairée scientifiquement. Ceci permet de garantir la sécurité et la santé des animaux ainsi qu'indirectement, celle des humains et de l'environnement.

Le comité d'experts spécialisé en santé animale est considéré un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place au CNVZ.

Rôle et missions du CES-SA

En vue de prévenir l'introduction des maladies et d'en limiter la propagation et afin de mener ses expertises scientifiques pluralistes et indépendantes, le CNVZ envisage de renouveler son panel d'experts spécialisé en évaluation de risque dans le domaine de la santé animale, suite à la fin du quatrième mandat du comité (2022-2025).

Le CES-SA, mis en place en Septembre 2013 au CNVZ, est le premier comité d'évaluation de risque en santé animale en Tunisie. Il est saisi suite à des questions d'évaluation de risque en santé animale posées au CNVZ et peut en outre proposer au CNVZ de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'il mène constituent la base des avis scientifiques rendus par le CNVZ au demandeur.

Le comité d'experts spécialisé en santé animale (CES-SA) a pour missions :

- L'évaluation des risques liés aux maladies animales, présentes en Tunisie ou susceptibles d'être introduites, chez les animaux domestiques et/ou dans la faune sauvage, transmises ou non par des vecteurs ;
- L'évaluation des risques liés à l'interface faune sauvage / faune domestique pour les maladies qui leur sont communes ;
- L'évaluation des risques liés aux maladies zoonotiques quelle que soit l'origine de la transmission, directe ou indirecte.

Ces évaluations des risques peuvent porter aussi bien sur la question posée par l'auteur de la saisine que sur l'analyse des différentes options de gestion :

- La hiérarchisation des dangers sanitaires pour les différentes espèces animales, en Tunisie
- La mise à disposition des gestionnaires du risque d'éléments scientifiques (avis, recommandations) nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de surveillance et de lutte contre les maladies animales et zoonotiques ; contre les vecteurs des maladies ;
- L'évaluation de mesures de maîtrise en matière de biosécurité ;
- L'impact de différentes activités humaines sur la santé et/ou le bien-être des animaux ;
- La mise en œuvre de réflexions méthodologiques dans le domaine général de l'évaluation des risques en santé et bien-être des animaux.

Création, composition du Comité et modalités de travail

Les membres du **CES-SA** sont nommés par décision du Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, pour un mandat de trois ans (2025-2028). Le **CES-SA** sera composé d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s, ayant des compétences transversales et une vision prospective des enjeux de santé vétérinaire.

Pour siéger au CES-SA, les candidats doivent posséder des compétences en :

- Appréciation des risques : méthodologie (qualitative, quantitative), modélisation, ...
- Biostatistiques
- Changement climatique/environnemental
- Entomologie médicale
- Epidémiologie
- Infectiologie :
 - Bactériologie et maladies bactériennes
 - Virologie et maladies virales
 - Parasitologie et maladies parasitaires
 - Agents non conventionnels (EST...)
- Médicaments vétérinaires et toxicologie
- Omic / Bio-informatique
- Pathologies animales
- Physiologie animale
- Réglementation en santé animale
- Zoonoses

Ce Comité se réunira en séance plénière selon la fréquence moyenne d'une réunion chaque deux mois, à compter de novembre 2025 et chaque fois que la nécessité l'exige.

Les experts contribuent à l'expertise par l'analyse critique de la littérature scientifique et des dossiers techniques, la rédaction de certaines parties de rapports et la relecture approfondie et experte des documents examinés en séance.

Des groupes de travail spécifiques pourront être formés en cas de besoin. Sur la base des travaux des rapporteurs de groupes de travail, le **CES-SA** produit une synthèse de l'expertise collective et des conclusions et émet des recommandations, en vue de répondre aux questions de la saisine.

Rémunération des experts

La participation des experts à ce comité est à titre gracieux. En revanche ce comité est une opportunité d'échange d'expériences et d'actualités, de rencontre et de développement de réseaux professionnels. En effet, les sujets traités par le **CES-SA** sont d'une grande diversité impliquant pour les experts au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique.

Le comité permettra aux experts de valoriser auprès de leurs organismes d'appartenance leurs contributions aux travaux. Également, une valorisation des travaux moyennant des publications d'articles est envisageable.

Programme prévisionnel

Le CNVZ lance l'appel à candidature le 1^{er} Septembre. La date limite de soumission est le 12 octobre 2025. La constitution du nouveau **CES-SA** se fait après l'examen des dossiers par le comité de sélection mis en vigueur. Les membres du comité sélectionnés siégeront à partir du 23 Novembre 2025. Ainsi, toute personne souhaitant candidater est invitée à faire parvenir un dossier complet de candidature comportant : le formulaire dûment renseigné, la déclaration publique d'intérêts, le Curriculum Vitae et la lettre de motivation ne dépassant pas 300 mots. La soumission des candidatures s'effectue en ligne. Le formulaire de candidature et la déclaration de liens d'intérêts sont téléchargeables via le lien suivant : <https://urls.fr/OyzZbG>

Personnes à contacter

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Dr. Anissa Dhaouadi (24253388/anissadhaouadi@yahoo.fr) ou Dr. Naouel Fatnassi (94127346/ fatnassi_nouel@yahoo.fr).

Dr. Mohaméd Naceur BACCA
Chargé de la Gestion
du Centre National de Veille Zoosanitaire